

Commune de LA CHAPELLE-MOULIERE

DECLARATION PREALABLE TRAVAUX OU AMENAGEMENTS EXEMPTES DE PERMIS

Demande de Déclaration Préalable Maison Individuelle déposée le 18/09/23 et complétée le 27/10/2023		Dossier N° : DP 86058 23 X0038	
par :	BOUTINEAU	pour :	Installation photovoltaïque en 9KwC
			24 panneaux monocristallin 375WC
			2 rangées de 12 panneaux sur 2 pans de toiture différents
			Dimension pour un panneau : 1755 x 1038 x 40
demeurant à :	13 Route de la Forêt 86580 BIARD	sur un terrain sis à :	11 La Pigeolière LA CHAPELLE-MOULIERE
représenté par :	Monsieur Thierry BOSNE	Destination :	Habitation
		Surface de plancher :	0
		Nb bâtiments :	0
		Nb de logements :	0

Le Maire,

VU la demande susvisée ;

VU le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 422-1 et suivants et R 422-1 et suivants ;


VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA CHAPELLE-MOULIERE approuvé le 4 mai 2004, révisé en date du 18 janvier 2011, modifié en dates du 30 août 2006 et du 25 septembre 2012 et notamment la réglementation applicable à la zone N ;

VU la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble des communes de Grand Poitiers en date du 25 juin 2021 ;

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE : Les travaux ou aménagements mentionnés dans la Déclaration Préalable référencée ci-dessus peuvent être entrepris.

LA CHAPELLE-MOULIERE,

le 30  2023
Le Maire, *Renick Girard*